

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2022

Présents : Gilles SABATIER - Hélène SERVAYRE - David COMPTOUR – Audrey CHABRIER - Alexandre LEFEVRE - Evelyne DESICY - Christelle RONDEL - Christophe MARTEL - Pierre BEAUVERT – Pierre SOURDILLE

Absents excusés : - François DUJARDIN (procuration Hélène SERVAYRE) – Maria DE SOUSA ANTUNES (procuration Christelle RONDEL) – Manon CHABOT (procuration Evelyne DESICY) – Nicole ESBELIN (procuration Pierre SOURDILLE) et Bernard EMIREN (procuration Alexandre LEFEVRE).

Ordre du jour :

- ✓ Convention SUEZ
- ✓ Droit de Préemption Urbain
- ✓ Vente Communale
- ✓ Abri bus
- ✓ Régie ASVP
- ✓ Information et questions diverses

Déroulé de séance : début de séance : 19h05

➤ **Convention SUEZ :**

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la convention qui nous liait à SUEZ pour le contrôle des bornes ou poteaux incendie. Le montant de la prestation est de 78,45 € HT par poteau pour une durée de 4 ans.

Vote : 15 « pour »

➤ **Droit de préemption urbain :**

Conformément à la délibération du 14/04/2022, la commune désire préempter sur un bien qui fait l'objet d'une vente dans le but d'aménager un lotissement.

Vote : 12 « pour » et 3 « abstentions »

➤ **Vente communale :**

Contact a été pris avec la personne intéressée par l'acquisition de la cure, concernant le problème du passage d'environ 1m de large en sous-sol traversant la rue de la fontaine.

L'épaisseur entre la route et la voûte du passage est d'environ 1m 30. Compte tenu de la limitation de la hauteur des véhicules à cet endroit, nous lui avons proposé que l'acte de vente devra comporter une clause de décharge de responsabilité. Le maçon qui a procédé au contrôle est prêt à faire un courrier attestant de la solidité de cette voûte.

Le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour procéder à la vente des parcelles B 300 et B 303 et pour l'autoriser à signer tout document relatif à ladite vente.

Vote : 12 « pour » ; 2 « contre » et 1 « abstention »

Argument contre : pense qu'il y aura des problèmes plus tard (cave), il faut aussi penser à faire des places de stationnement.

➤ **Abri bus :**

Suite à la demande faite au Conseil Régional, la Commune peut déposer une demande d'installation d'un abri bus identique à ceux déjà installés. Nouveauté, la Région finance aussi la dalle nécessaire à la pose de cet abri bus à hauteur de 80 %.

Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à la demande auprès de la Région pour remplacer l'abri bus situé Place de la Gare.

Vote : 15 « pour »

Pour information : Le lycée agricole du Breuil souhaite récupérer l'ancien abri bus en bois, le Conseil Municipal est favorable à cette demande.

➤ **Régie ASVP**

La Mairie doit demander à la Préfecture de créer des accès au site pour déclarer les amendes de police. La Commune devra ensuite acheter des carnets à souche. Aucun revenu suite à ces amendes ne sera versé pour la Commune.

Monsieur le Maire indique que les amendes de police n'ont pas pour but d'enrichir la Commune mais de régler les nombreux problèmes d'incivilité qui perdurent malgré les nombreuses interventions de notre ASVP.

➤ **Questions informations diverses**

📅 **Elections législatives** : les 12 et 19 juin 2022 – préparation des permanences

📅 **Carte Free Pass** : Le renouvellement de la carte pour la session 2022/2023 est acté par l'ensemble du conseil

📅 **Point travaux** :

- Stade : ensemencé avec un arrosage régulier. Achat de tuyaux et d'arroseur automatique sont nécessaires

- Rues : rue de l'Enfer, rue du Four, partie de la rue de la Fontaine et du Champ Chaud : travaux terminés

- SICTOM :

Présentation par Christophe MARTEL des points d'implantation des poubelles collectives définis par le Syndicat en vue du remplacement général des poubelles individuelles.

Ce changement est prévu pour l'automne 2022 et une information auprès des administrés sera diffusée par ce service.

- ☒ **RIFSEEP** : La réforme engagée en 2017 concernant l'aménagement des indemnités versées sous formes de primes à certains agents de la fonction publique territoriale doit faire l'objet d'un remaniement qui est à soumettre au Comité technique du Centre de Gestion. Lecture du projet de délibération est faite par Monsieur Le Maire. Ce projet de délibération sera soumis au comité technique qui devra nous faire part, soit de son accord, soit des observations ou modifications à y apporter.

Remerciements

Commémoration du 08 mai : Monsieur Le Maire remercie les institutrices et les élèves pour leur participation active à la commémoration par le biais notamment de lecture de poèmes ou encore de dessins affichés dans la salle des fêtes.

Condoléances : Monsieur Le Maire évoque avec beaucoup d'émotion le décès de la petite Maëlle BESSON, enfant du village partie beaucoup trop tôt.

Madame CHABRIER évoque également le décès de Monsieur PEUCHLESTRAD Loïc, instituteur de l'école.

Préfecture du Puy-De-Dôme : Campagne de sensibilisation

Mesure des limitations volontaires des usages de l'eau dans le Puy-de-Dôme

En raison du franchissement du seuil de vigilance pour les principales stations de référence du département durant 5 jours consécutifs, le Préfet du Puy-de-Dôme a décidé, dès maintenant, de prendre un arrêté plaçant l'ensemble du département en état de vigilance afin de retarder au maximum la prise de mesures restrictives.

Fin de séance : 20 h 35